



L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE SE CONSTRUIT AUJOURD'HUI



Réunion Publique de concertation

Mardi 20 avril 2021



QUELQUES RÈGLES POUR FACILITER LES ÉCHANGES AVEC L'OUTIL TEAMS

- La réunion commencera à 19h00 -



Lorsque l'on est nombreux, la visioconférence peut vite tourner à la cacophonie. Afin d'éviter ce problème voici quelques règles simples pour faciliter les échanges.

1. Les micros de tous les participants sont désactivés par défaut, pour éviter les bruits désagréables. Ils seront activés par la suite lors des temps d'échanges.

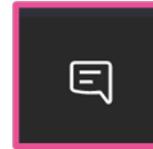
2. Vous pouvez interagir à tout moment en posant vos questions grâce au tchat. La conversation apparaîtra sur la droite de l'écran. Un animateur compilera vos questions. **Les réponses seront données lors des moments d'échanges.**

3. Pendant ces moments d'échanges, vous pourrez prendre la parole, Levez la main pour demander la parole.

4. Puis activez votre micro quand l'animateur vous le proposera Si vous ne dites rien, coupez votre micro.

5. Privilégiez des prises de paroles courtes et efficaces.

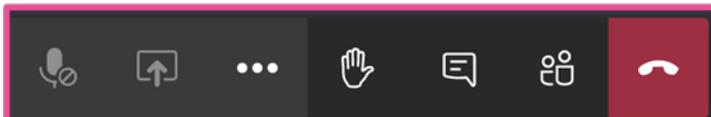
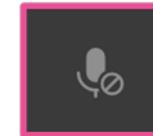
Bouton tchat →



Bouton
lever la main →



Bouton micro →



Pour interagir utilisez les boutons qui s'affichent sur votre écran.

SOMMAIRE

- 1 Introduction de Monsieur Guillaumin – *Vice-Président en charge de l'urbanisme de l'Intercom de la Vire au Noireau*

Introduction de Monsieur Ravenel – *Maire de Noues de Sienne et Vice-Président en charge du tourisme et de la communication en matière d'attractivité du territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau*
- 2 Présentation des éléments du PLUi
Qu'est-ce qu'un PLUi ? Présentation du diagnostic, du PADD et des grands principes réglementaires
- 3 Echanges et réponses aux questions



19h00



20h30

01

INTRODUCTION

Introduction de Monsieur Guillaumin –

Vice-Président en charge de l'urbanisme de l'Intercom de la Vire au Noireau

Introduction de Monsieur Ravenel –

Maire de Noues de Sienne et Vice-Président en charge du tourisme et

de la communication en matière d'attractivité du territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau



02

Présentation des éléments du PLUi

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Présentation du diagnostic, du PADD et
des grands principes règlementaires sur le territoire



Qu'est ce qu'un PLUi ?

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est un document de planification urbaine qui :

- définit un projet de territoire à l'échelle d'un groupement de communes pour les 10 prochaines années ;
- Respecte l'équilibre territorial et les atouts patrimoniaux et naturels du site ;
- Edicte les grandes orientations de développement qui sont traduites en prescriptions réglementaires ;

Le PLUi remplacera au niveau local les PLU et les Cartes Communales une fois ce dernier en vigueur.

Les atouts du PLUi :

COHÉRENCE



Mise en cohérence des politiques sectorielles.

Définit les priorités d'aménagement du territoire.

EFFICACITÉ



Avoir un projet opérationnel, en phase avec la réalité du fonctionnement et de l'organisation des communes.

SOLIDARITÉ



Mutualisation des moyens et des compétences sur un territoire élargi, cohérent et équilibré.

Solidarité entre les communes, en permettant de réaliser des économies d'échelles.

Le contenu usuel et réglementaire du PLUi



1
Rapport de présentation /
Diagnostic territorial



2
PADD



3
Orientations
d'Aménagement et de
Programmation (OAP)



4
Zonage et règlement



5
Annexes



5 documents

Le contenu usuel et réglementaire du PLUi

1



Rapport de présentation /
Diagnostic territorial



Diagnostic/ état initial de l'environnement,
Explication des choix retenus et des orientations du projet.

2



PADD



Ce projet est porté par les élus.
Quel avenir pour les 10 prochaines années ?

3



Orientations d'Aménagement
et de Programmation (OAP)



Traduction du projet politique sur des plans
« d'aménagement » → opposables aux autorisations
d'urbanisme.

4



Zonage et règlement



Règles écrites et documents cartographiques, qui fixent les
règles générales d'utilisation des sols.

5



Annexes



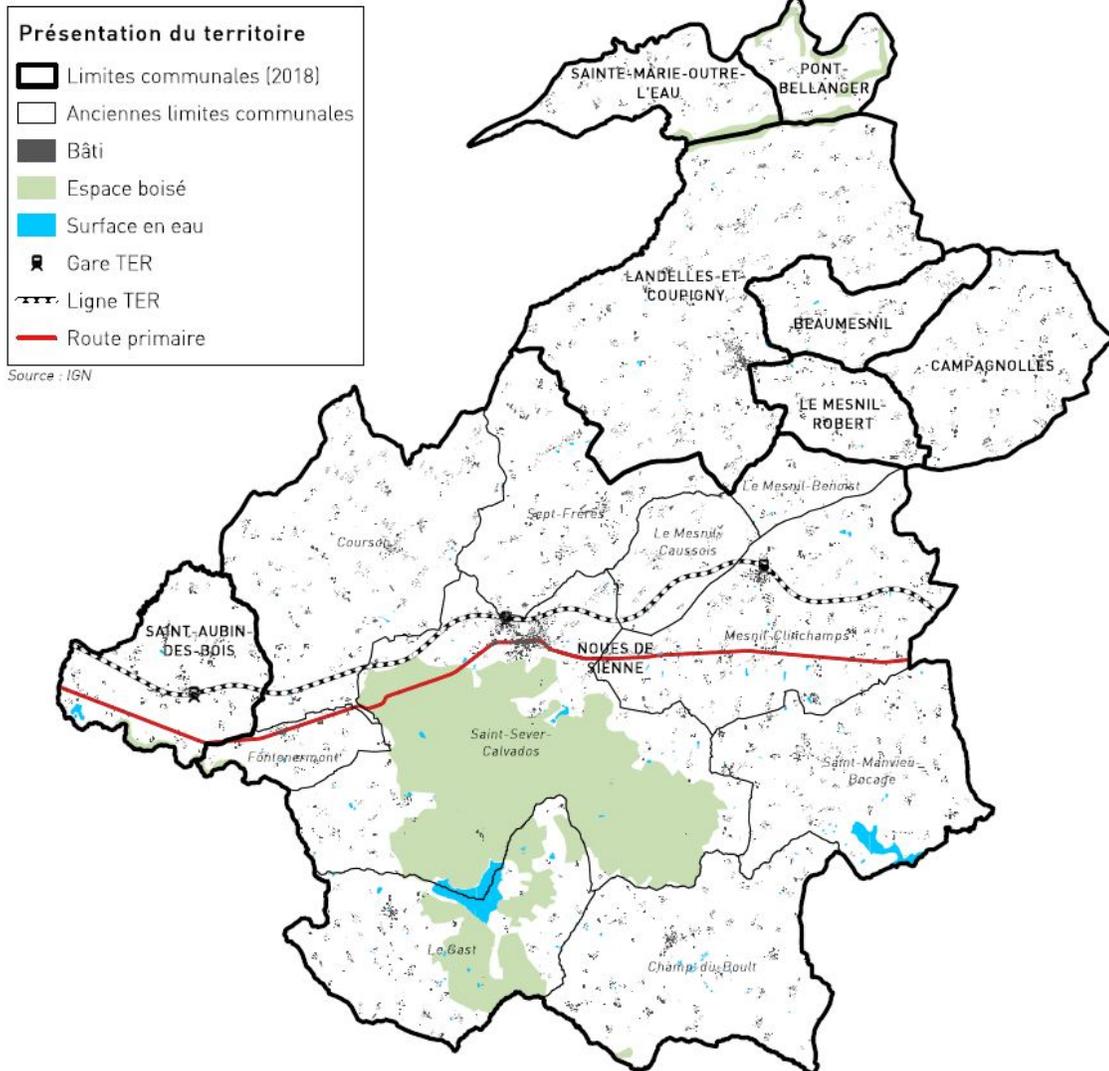
Elles ont une fonction d'information, et comportent
notamment les servitudes d'utilité publique.



5 documents



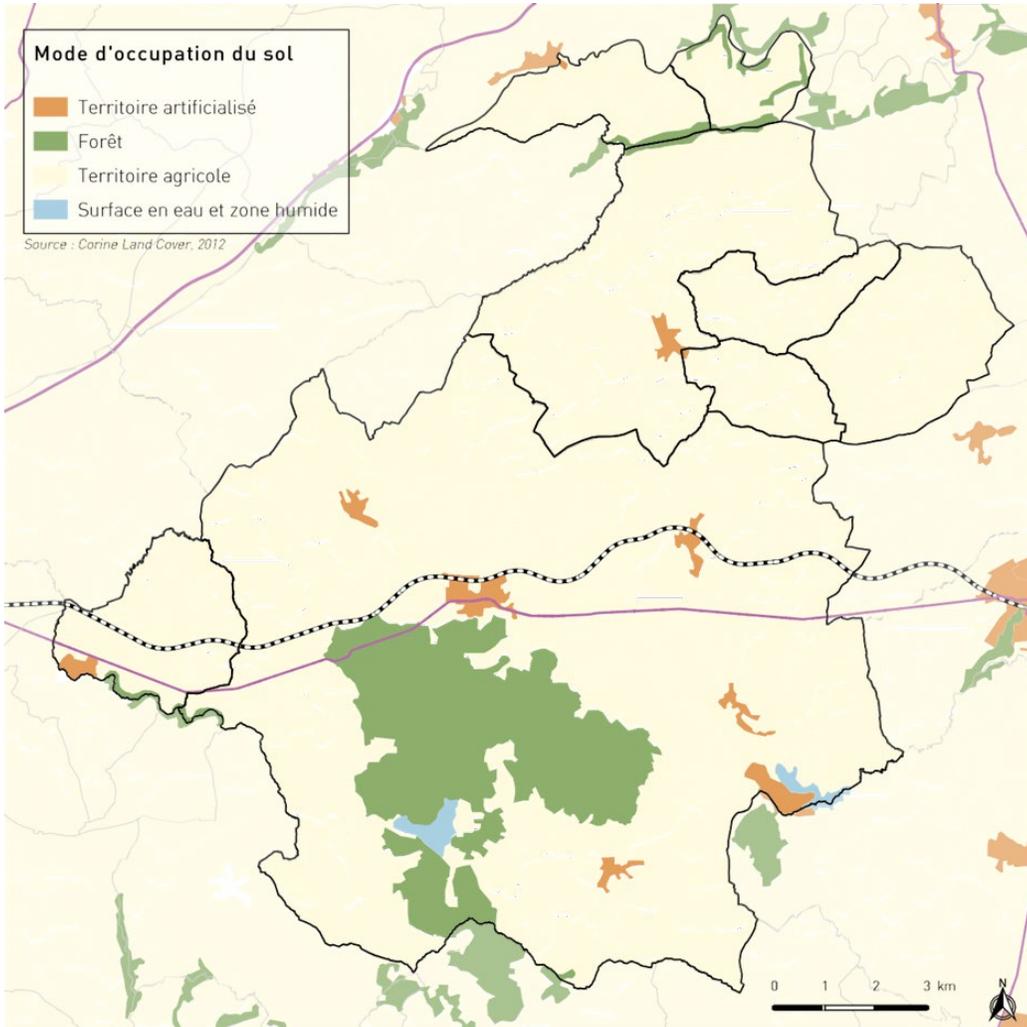
CONTEXTE TERRITORIAL : UN TERRITOIRE EN MUTATION



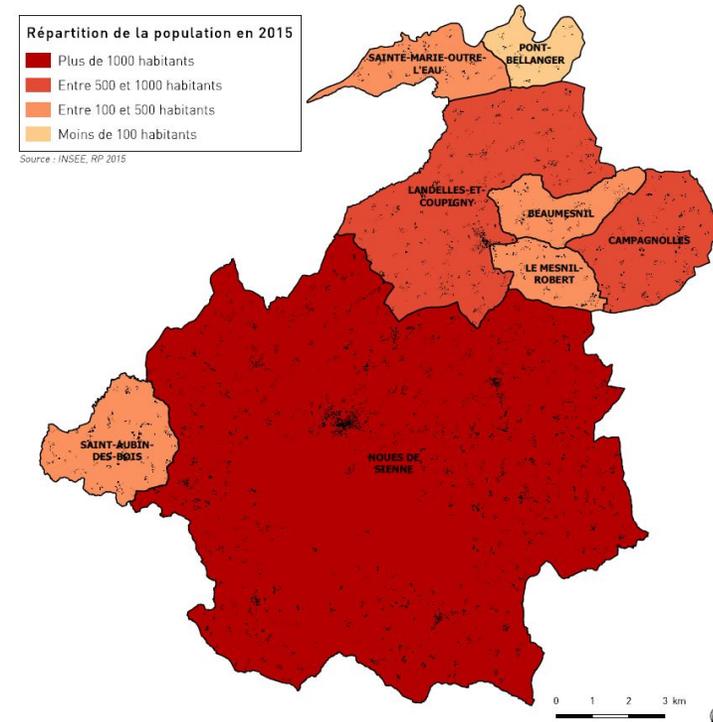
- 17 communes historiques, **10 communes aujourd’hui** suite à la création de la commune nouvelle de Noues de Siennes qui regroupe 8 communes ;
- Le périmètre du PLUi correspond au territoire de l’Ex-Communauté de Communes de l’Intercom-Séverine (à l’exception de la commune historique de Pont-Farcy qui est sortie du périmètre) ;

UN TERRITOIRE RURAL QUI BÉNÉFICIE DE LA PROXIMITÉ DE VIRE

Un territoire agricole, faiblement habité et donc préservé

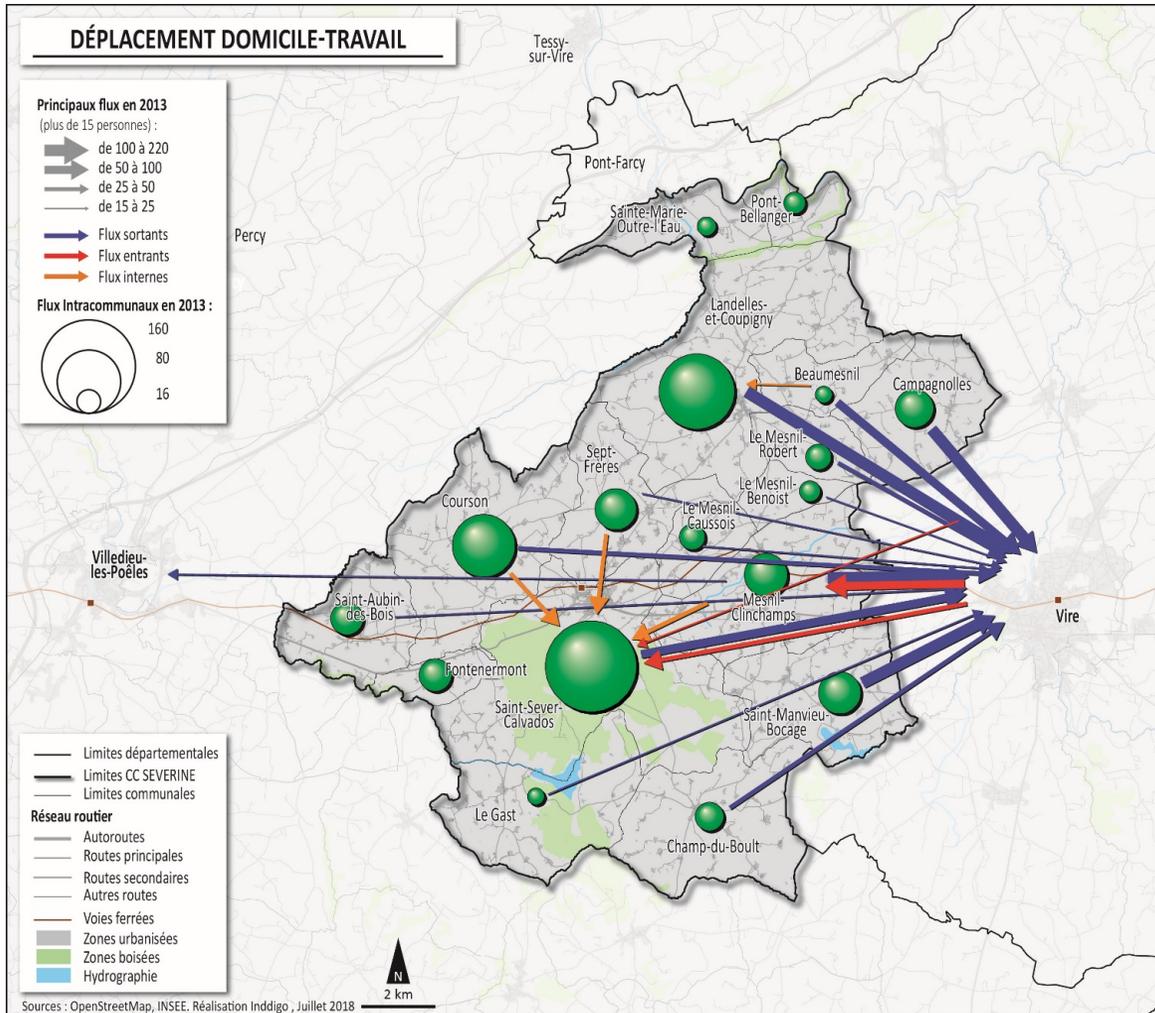


- Un territoire faiblement artificialisé : 1,7% du territoire ;
- Des massifs forestiers occupant environ 12% du territoire et environ 85% de surfaces agricoles ;
- Une population d'environ 6 600 habitants en 2018 avec des disparités de populations et de dynamismes entre les communes.



UN TERRITOIRE RURAL QUI BÉNÉFICIE DE LA PROXIMITÉ DE VIRE

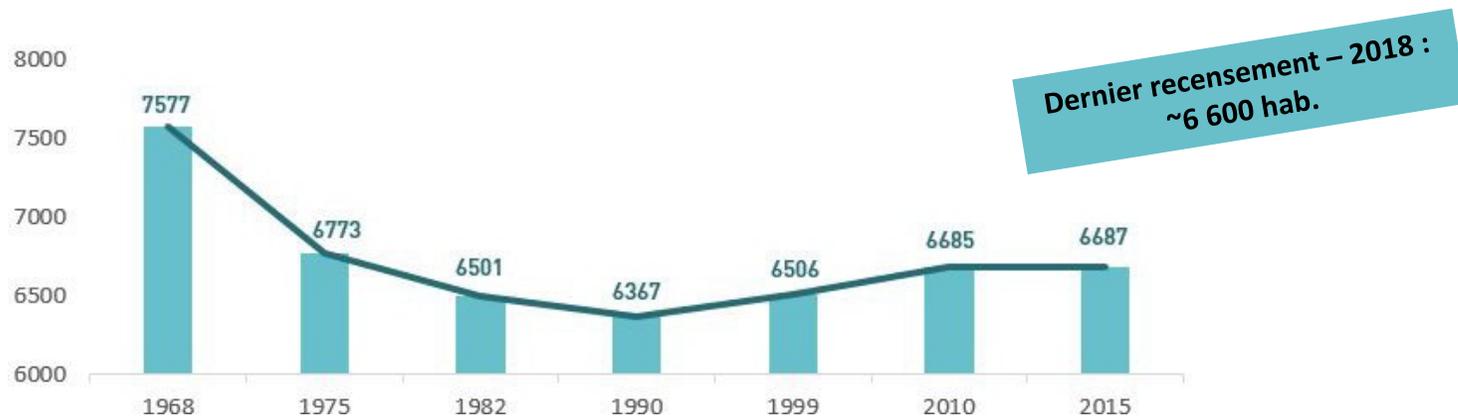
Une situation territoriale qui induit de fortes mobilités professionnelles vers l'extérieur



- Des logiques de déplacements centrées sur le pôle de Saint-Sever-Calvados, grâce à son offre de commerces, d'équipements et de services de proximité ;
- Des déplacements domicile-travail orienté vers l'extérieur du territoire et principalement vers le pôle de Vire ;
- Un territoire dépendant de la voiture : peu de solutions alternatives (en dehors du transports scolaires et des solutions de transports à la demande).

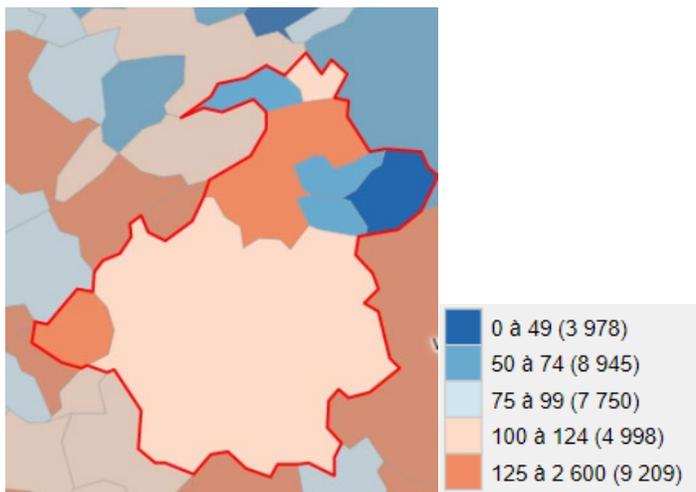
UN TERRITOIRE RURAL QUI BÉNÉFICIE DE LA PROXIMITÉ DE VIRE

Une dynamique démographique en légère perte de vitesse, en lien avec un vieillissement de la population



Source : INSEE, recensement de la population, Etat civil

- Un accroissement de population depuis 1990, mais un rythme de croissance qui ralentit depuis 2010, pour s'infléchir depuis 2015 ;



- Une tendance au **vieillissement de la population** ;
- 4 communes (Campagnolles, Beaumesnil, Le Mesnil-Robert et Sainte-Marie-Outre-l'Eau), connaissent un indice de vieillissement « positif »

Indice de vieillissement : rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 65 ans.
Ex : un indice de 38, indique que pour 38 personnes de plus de 65 ans, 100 personnes ont moins de 20 ans.

UN PARC DE LOGEMENTS ET UNE VIE LOCALE CARACTÉRISTIQUES D'UN TERRITOIRE RURAL

Les parcours résidentiels sur le territoire

LES TYPES DE MÉNAGES

Types de ménage



30% de couples avec enfants

4% de famille monoparentale

54% de ménages sans enfants
(Ménages en couples ou d'une personne)

1% pour les autres ménages
(Autres ménages sans famille)

Type d'occupation



73% de propriétaires

20% de locataires privés

5% de locataires HLM

LES TYPES DE LOGEMENTS

Types de logements



98% de maisons individuelles



2% d'appartements



75% de résidences principales



13% de résidences secondaires

12% de logements vacants



6% de petits logements (T1 et T2)



18% de logements moyens (T3)



76% de grands logements (T4 ou +)

LES FORMES BÂTIES

1. L'habitat rural traditionnel des hameaux



2. L'habitat ancien des centres-bourgs



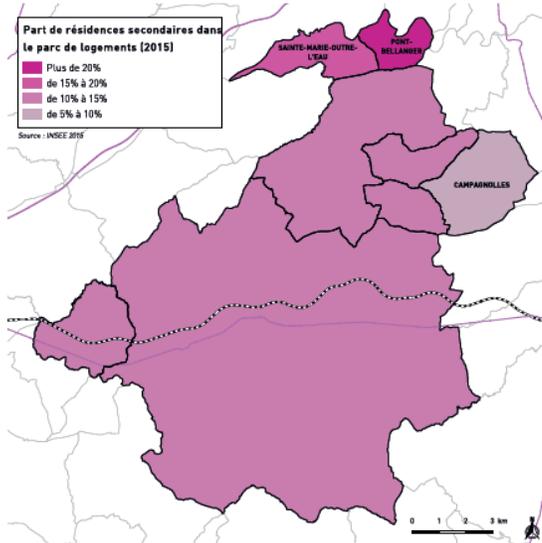
3. L'habitat pavillonnaire



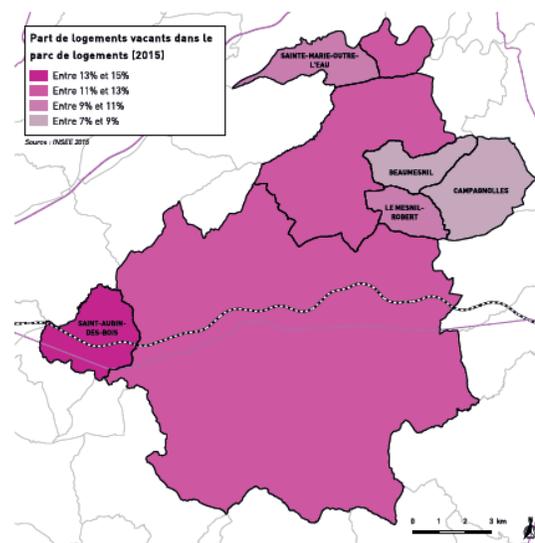
UN PARC DE LOGEMENTS ET UNE VIE LOCALE CARACTÉRISTIQUES D'UN TERRITOIRE RURAL

Situation du parc de logements

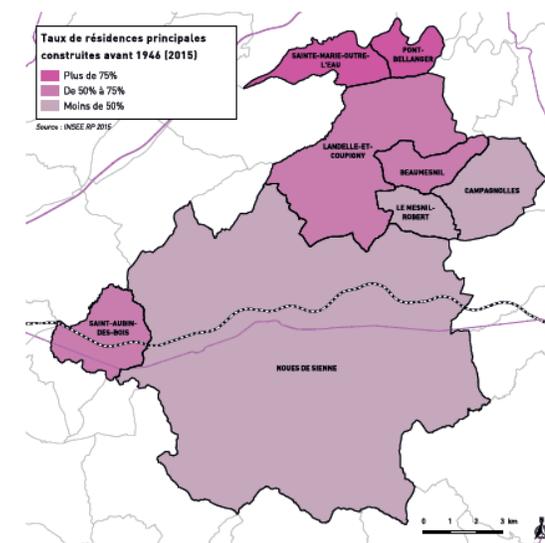
Part des résidences secondaires (2015)



Part des logements vacants (2015)



Part des logements construits avant 1946

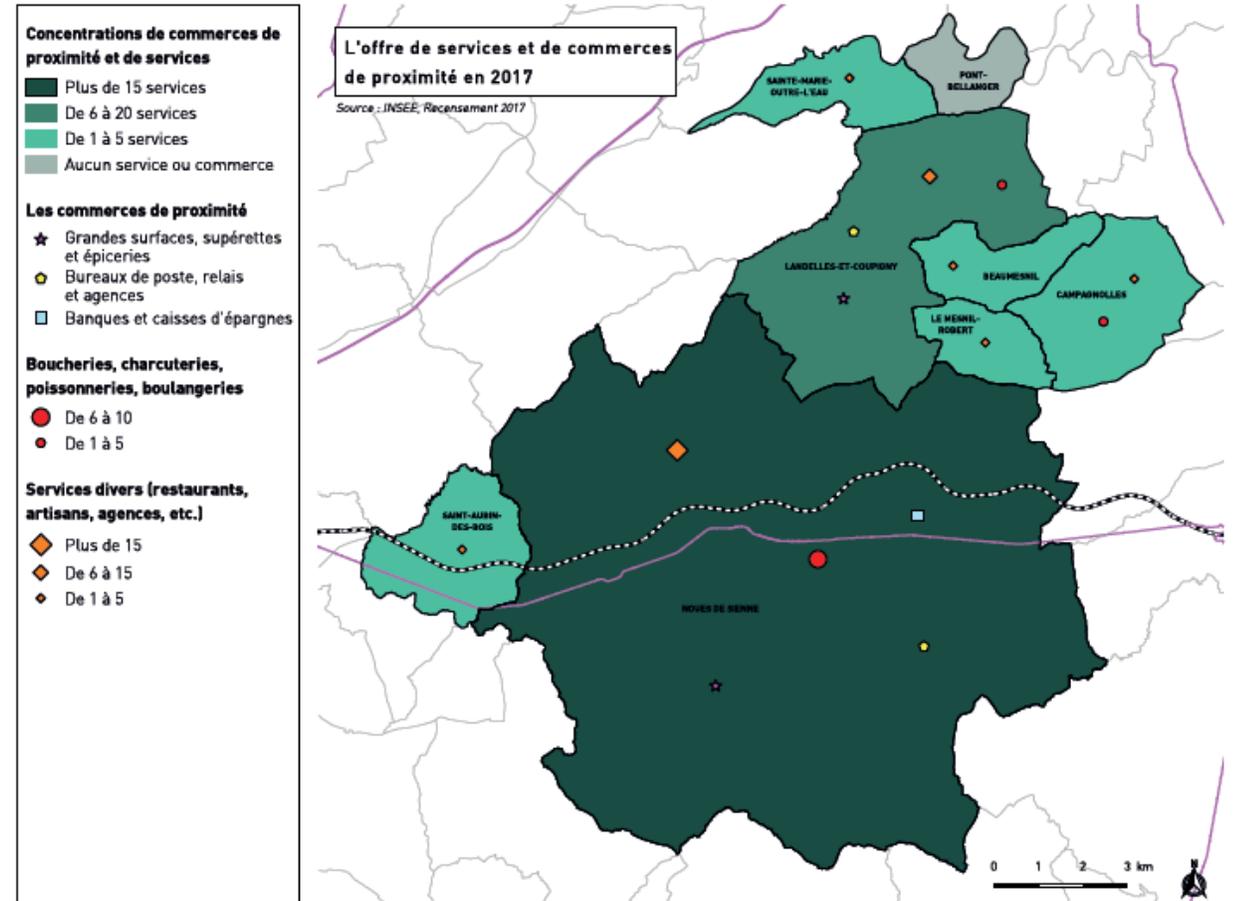


- Une proportion de résidences secondaires en augmentation, qui témoigne d'un tourisme résidentiel (notamment sur la partie Nord du territoire) ;
- Une vacance des logements qui augmente (11,2% du parc en 2017), // 6,9% au niveau départemental.
- Un habitat plutôt ancien : Plus de 50% de résidences principales construites avant 1946 (des logements énergivores et moins adaptés aux critères actuelles des ménages) ;
- Un parc locatif peu développé notamment au niveau de l'offre sociale (~5% des résidences principales).

UN PARC DE LOGEMENTS ET UNE VIE LOCALE CARACTÉRISTIQUES D'UN TERRITOIRE RURAL

Une offre de commerces et services polarisée sur Noues-de-Sienne

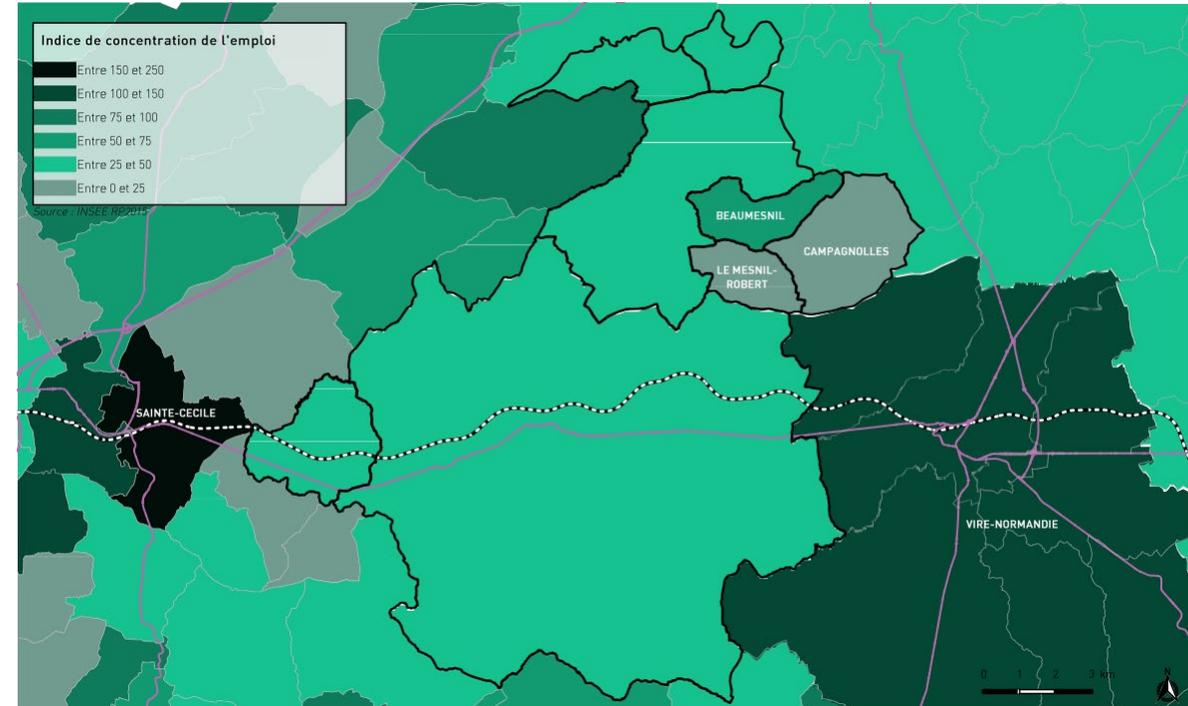
- Des commerces regroupés majoritairement sur deux communes : Noues de Sienne et Landelles et Coupigny ;
- Une présence de commerces de proximité sur une majorité des communes ;
- Des pôles de services et de commerces « structurants » présents à l'extérieur du territoire : Vire / Villedieu-les-Poêles ;
- La commune nouvelle de Noues-de-Sienne, impulsée par le bourg de Saint-Sever-Calvados, se démarque comme la commune structurante du territoire, centre d'accueil des équipements, unique pôle de santé, ...



UNE ÉCONOMIE LOCALE QUI DISPOSE D'ATOUTS A VALORISER

Une activité économique agricole, artisanale et tertiaire

- Une activité économique tournée vers l'agriculture, l'artisanat et les services de proximité ;
- Un nombre d'emplois relativement stable depuis 2010 (environ 1 270 emplois en 2017) ;
- Un taux de concentration de l'emploi « faible » : 48 emplois pour 100 actifs, ce qui crée une dépendance aux territoires voisins ;
- Un taux de chômage stable depuis 2010 (10,6%) et qui reste inférieur au taux départemental et national ;



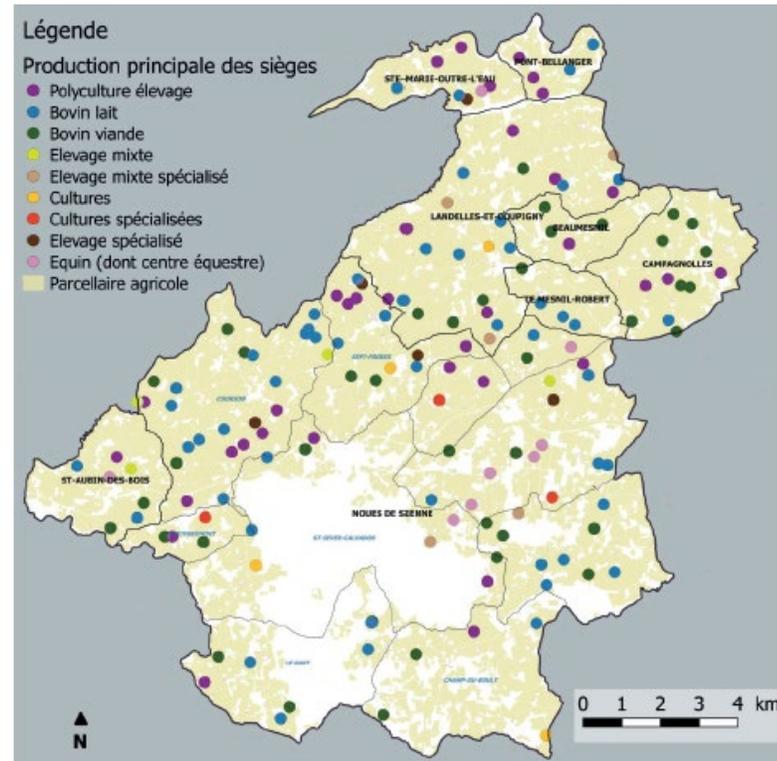
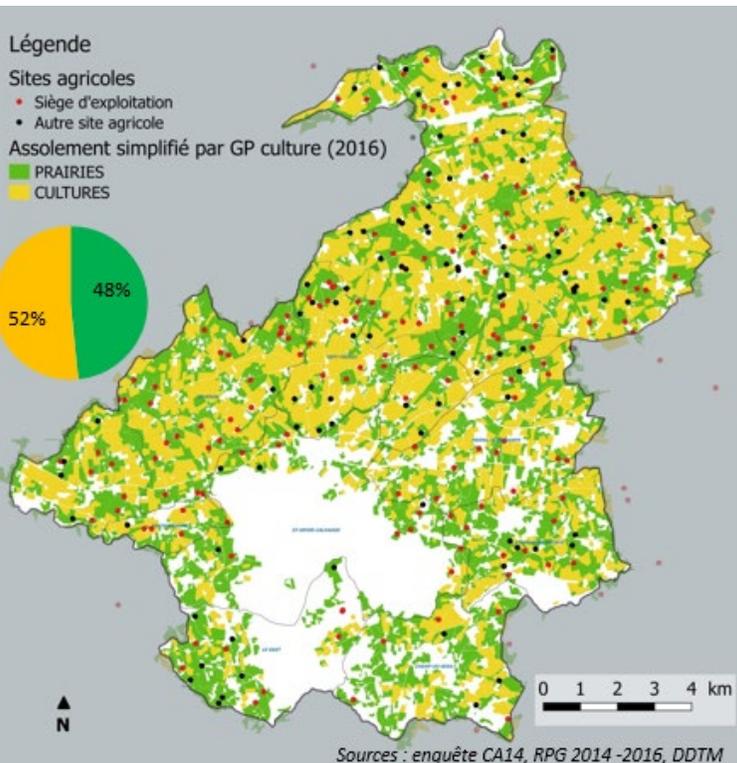
Répartition des emplois par secteur d'activité



UNE ÉCONOMIE LOCALE QUI DISPOSE D'ATOUTS A VALORISER

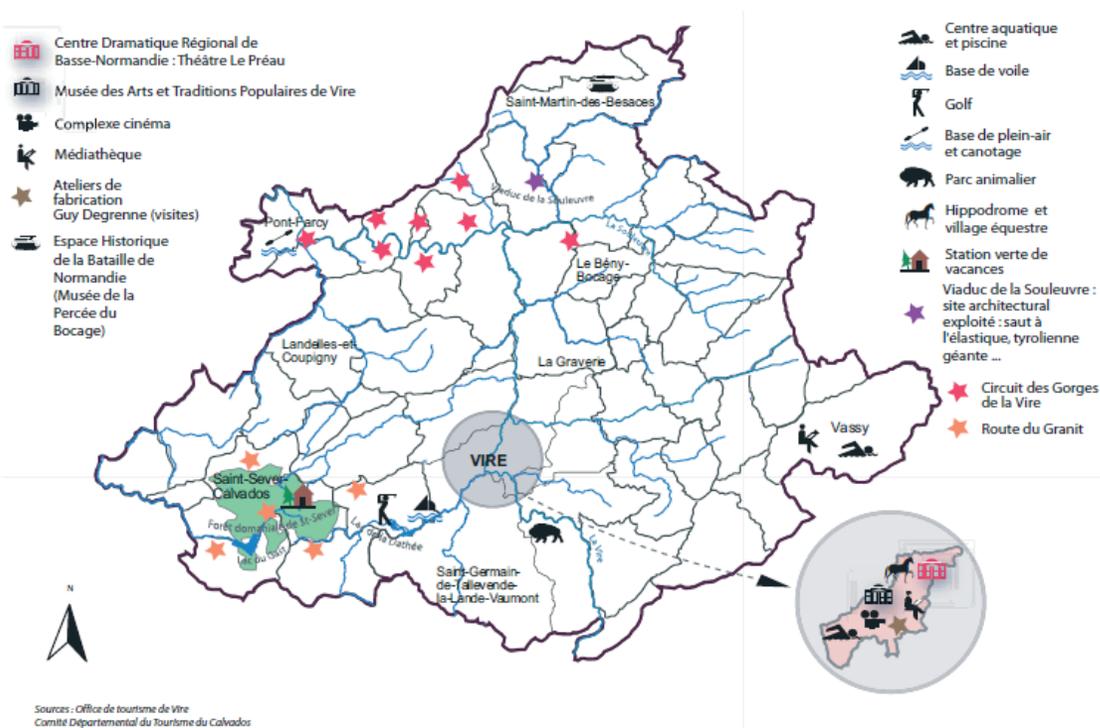
Une filière agricole soumise à de forts enjeux

- 12 000 ha de SAU (surface agricole utile) : **2/3 du territoire** ;
- 260 sites agricoles dont **environ 150 sièges** ;
- Une majorité d'élevages bovins, avec une dominante en élevage laitier et polyculture élevage (plus de 70% des surfaces totalisées) ;
- **Plus de 330 emplois directs** générés par l'activité agricole ;
- 36% des exploitants agricoles ont moins de 40 ans : **un dynamisme de l'activité agricole, des activités de diversification et de nombreux projets recensés.**



UNE ÉCONOMIE LOCALE QUI DISPOSE D'ATOUTS A VALORISER

Une offre touristique qualifiée de tourisme vert

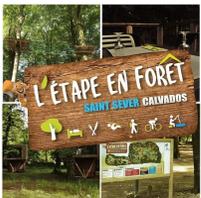


Des atouts touristiques à valoriser :

- Un réseau de voies vertes et de véloroutes bien développé et à conforter ;
- Un ensemble de circuits VTT majoritairement concentré sur la partie Sud du territoire ;
- La vallée de la Vire (route touristique, site naturel remarquable, ...) ;
- La forêt domaniale de Saint-Sever ;
- Le lac de la Dathée et ses activités (nautisme, golf, ...) ;
- La route du Granit et le circuit des Gorges de la Vire ;
- Un patrimoine bâti religieux caractéristique du territoire (abbatiale, église, ...) ;
- Une offre d'hébergements : camping et réseau de gîtes et de chambres d'hôtes.

Des pôles d'attractivité touristique voisins

- Sites touristiques emblématiques du Mont-Saint-Michel et des plages du débarquement ;
- Des destinations majeures à proximité (Caen, Bayeux, ...).



DES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES ET PATRIMONIALES A PRÉSERVER

Le cadre paysager et ses variations



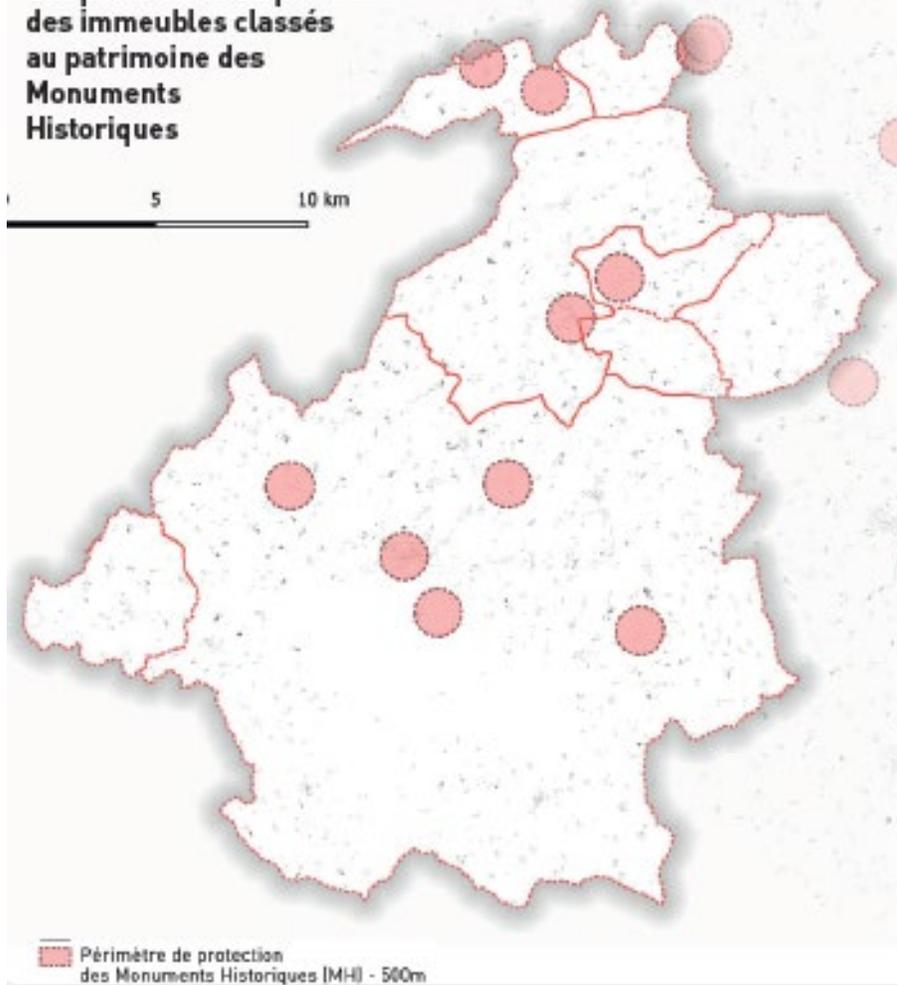
Un cadre paysager riche et varié représenté par :

- **Des espaces agricoles** majoritaires variant entre espaces de cultures et espaces de pâturage ;
- **Des milieux boisés** importants au Nord et au Sud du territoire (forêt de Saint-Sever, Bois du Gast, ...) ;
- **Des linéaires de haies** (bocage) denses et globalement réparti sur le territoire ;
- **De nombreux cours d'eau**, accompagnés par des réservoirs en eaux (Lac de la Dathée et du Gast) ;
- **Des espaces bâtis disséminés** sur l'ensemble du territoire.

DES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES ET PATRIMONIALES A PRÉSERVER

Le patrimoine architectural

Les périmètres de protection
des immeubles classés
au patrimoine des
Monuments
Historiques



- **Des édifices remarquables** avant tout constitués d'églises et de monuments religieux, mais aussi de quelques grandes demeures et éléments liés à la Seconde Guerre Mondiale ;
- **Un patrimoine multiple :**
 - Saint-Sever-Calvados : le Château de la Braiserie, la gare ferroviaire ;
 - Campagnolles : le Château de Campagnolles ;
 - Courson : les moulins de Quérité et de Courson ;
 - Landelles-et-Coupigny : la chapelle Saint-Ortaire et la chapelle Notre-Dame-de-Consolation, moulin à eau datant de 1664 ;
 - Pont-Bellanger : le Château ;
 - Saint-Aubin-des-Bois : Manoir de la Bigotière, moulin à eau ;
 - Saint-Manvieu-Bocage : Château de la Dolère, le barrage de la Dathée, le poteau de la Quintaine, le Mont Mirel ;
 - Saint-Marie-Outre-l'Eau : la grotte de Bion.

DES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES ET PATRIMONIALES A PRÉSERVER

Le patrimoine naturel et la biodiversité

La Trame Verte et Bleue sur le territoire

Composante de la Trame

Verte et Bleue

Trame Verte

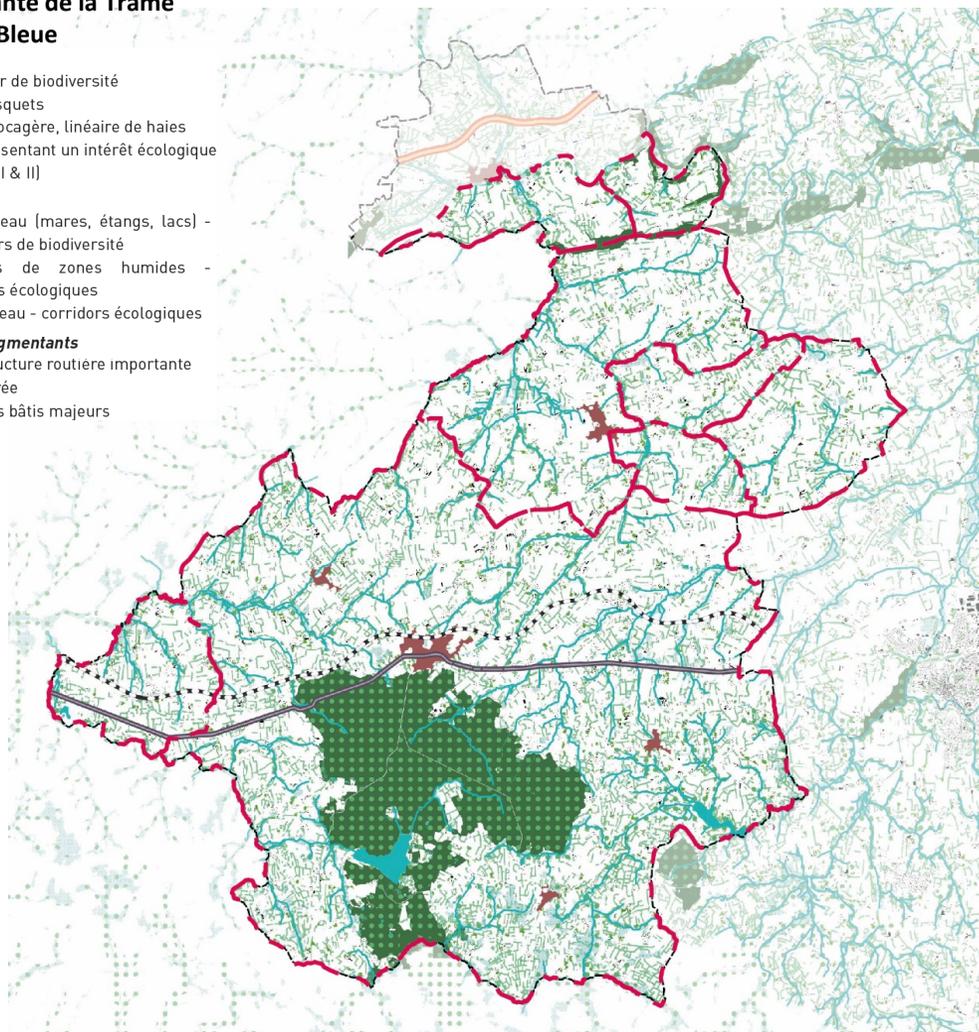
- Réservoir de biodiversité
- Bois, bosquets
- Trame bocagère, linéaire de haies
- Zone présentant un intérêt écologique (ZNIEFF I & II)

Trame Bleue

- Plans d'eau (mares, étangs, lacs) - réservoirs de biodiversité
- Secteurs de zones humides - corridors écologiques
- Cours d'eau - corridors écologiques

Éléments fragmentants

- Infrastructure routière importante
- Voie ferrée
- Secteurs bâtis majeurs



- **Une Trame Verte riche avec de nombreux réservoirs de biodiversité dans la partie Sud**, avec notamment la forêt domaniale de Saint-Sever et le bois du Gast accompagnés d'autres secteurs plus restreints tels que les affluents de la Sènène, de la Brévogne ou encore de la Dathée ;
- **Une Trame Bleue riche** avec des réservoirs de biodiversité liés à la présence de l'eau, comme les gorges de la Vire et les lacs du Gast et de la Dathée ;
- **Des zones humides multiples à préserver pour leurs qualités écologiques et hydrologiques.**

LE PADD – Projet d’Aménagement et de Développement Durables

- A partir des enjeux identifiés dans le diagnostic, le PADD a pour objectif **de définir le projet du territoire du Pôle de Proximité de Saint-Sever.**
- **Le PADD fait émerger les enjeux principaux et permet de guider l’évolution du territoire pour les 10 prochaines années.**
- **Ce dernier définit les objectifs en matière :**
 - De développement démographique ;
 - De logements ;
 - De développement économique ;
 - D’environnement/ développement durable ;
 - D’urbanisme ;
 - ...

Par ailleurs, le PADD fixe des objectifs de modération de la consommation de l’espace et de lutte contre l’étalement urbain.



LE PADD – Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Trois grands axes pour le projet du territoire

AXE 1 :

Développer un territoire durable et respectueux de l'environnement

- a) Valoriser les paysages synonymes de diversité sur le territoire ;
- b) Préserver la biodiversité et maintenir une trame verte et bleue fonctionnelle ;
- c) Mettre en cohérence l'urbanisation avec les ressources du territoire ;
- d) Concevoir le développement urbain en prenant compte des risques et en maîtrisant les pollutions et les nuisances ;
- e) Optimiser le foncier disponible et lutter contre l'étalement urbain.

AXE 2 :

Affirmer une armature territoriale pour un cadre de vie de proximité

- a) Structurer le développement par un maillage cohérent et réparti de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire ;
- b) Favoriser une plus grande diversification de l'habitat pour permettre des parcours résidentiels au sein du territoire ;
- c) Maintenir et renforcer les services et équipements en lien avec les nouvelles populations tout en prenant en compte le vieillissement de la population du territoire ;
- d) S'appuyer sur une organisation réaliste et durable des mobilités

AXE 3 :

Maintenir et renforcer l'activité économique en s'appuyant sur les atouts locaux

- a) Assurer un développement de l'emploi local via les richesses du territoire ;
- b) Préserver le foncier agricole et ses activités
- c) Encourager et développer la diversification des activités agricoles ;
- d) Favoriser l'émergence et la structuration des filières de valorisation des ressources locales (bois, agro-alimentaire, énergie, ...) ;
- e) Créer une identité de territoire pour favoriser le tourisme et s'appuyer sur le numérique pour gagner en visibilité ;
- f) Développer l'offre touristique du territoire en lien avec les spécificités territoriales.

LE PADD – Projet d'Aménagement et de Développement Durables

AXE 1 : Développer un territoire durable et respectueux de l'environnement



A) Valoriser les paysages synonymes de diversité sur le territoire

- Mettre en valeur le cadre de vie naturel et paysager ;
- Valoriser les entrées de ville et les franges urbaines (préserver les points de vues sur le grand paysage, intégration qualitative des nouvelles constructions, ...) ;
- Préserver les paysages et les terres agricoles ;
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti et naturel vecteur de l'identité du territoire (éléments bâtis ou patrimoine local, bocage, ...).



B) Préserver la biodiversité et maintenir une trame verte et bleue fonctionnelle

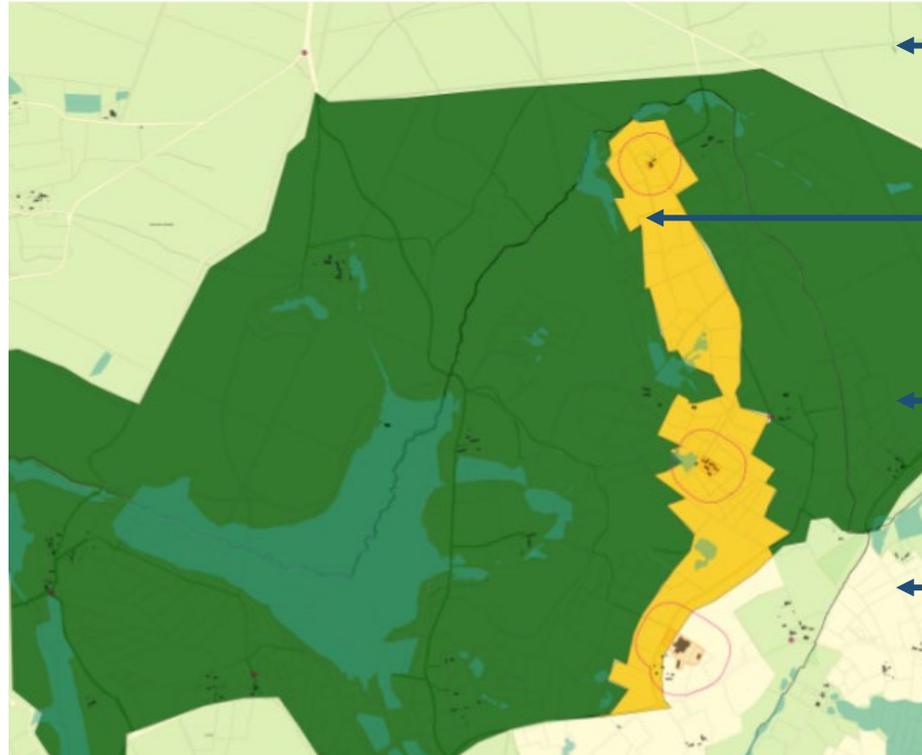
- Assurer la protection des espaces naturels d'intérêt écologique majeur (forêts, vallées de la Sienne, secteurs de zones humides et prairies inondables, ...) ;
- Identifier et protéger « sans figer » le patrimoine végétal remarquable et identitaire du territoire (haies bocagères, talus boisés, vergers, arbres remarquables, ...).



LE PADD – Projet d'Aménagement et de Développement Durables

AXE 1 : Développer un territoire durable et respectueux de l'environnement

Un zonage adapté afin de préserver les entités paysagères, la ressource en eau, l'activité agricole, le patrimoine bâti, ...



Zonage Naturel (N)

Zonage Agricole protégé (Ap)

Zonage Naturel protégé (Np)

Zonage Agricole (A)



LE PADD – Projet d'Aménagement et de Développement Durables

AXE 1 : Développer un territoire durable et respectueux de l'environnement

Un zonage adapté afin de préserver les entités paysagères, la ressource en eau, l'activité agricole, le patrimoine bâti, ...



Éléments bâtis à préserver

Zone humide avérée à protéger : rôle écologique / paysager / hydraulique



Exemple d'éléments de patrimoine bâti à préserver



LE PADD – Projet d’Aménagement et de Développement Durables

AXE 1 : Développer un territoire durable et respectueux de l’environnement



C) Mettre en cohérence l’urbanisation avec les ressources du territoire

- Préserver les ressources d’eau potable ;
- Promouvoir un développement urbain cohérent avec la disponibilité de la ressource en eau ;
- S’orienter vers une réduction de la dépendance énergétique de tous les secteurs (efficacité énergétique du bâti, promotion des énergies renouvelables, ...).

D) Concevoir le développement urbain en prenant compte des risques et en maîtrisant les pollutions et les nuisances ;

- Optimiser la valorisation des déchets ;
- Limiter la pollution de l’air ;
- Prendre en compte les risques naturels et technologiques (inondation, mouvement de terrain...)
- Limiter l’exposition des habitants aux nuisances sonores.



LE PADD – Projet d’Aménagement et de Développement Durables

AXE 1 : Développer un territoire durable et respectueux de l’environnement



E) Optimiser le foncier disponible et lutter contre l’étalement urbain

- Développer l’urbanisation dans un premier lieu au sein de l’enveloppe bâtie avec une logique d’économie d’espace et de préservation naturels et agricoles ;



- Privilégier le développement des secteurs les mieux desservis et équipés pour limiter les besoins de déplacements (et de ce fait de limiter la croissance des hameaux les moins structurants) ;



- Promouvoir le développement de forme d’habitat compact permettant d’optimiser le foncier et les besoins en énergie ;



- Proposer des formes urbaines respectueuses des spécificités de l’environnement et du paysage dans une logique d’intégration des nouvelles opérations.



LE PADD – Projet d’Aménagement et de Développement Durables

AXE 1 : Développer un territoire durable et respectueux de l’environnement



Un travail de délimitation des enveloppes urbaines des bourgs ;

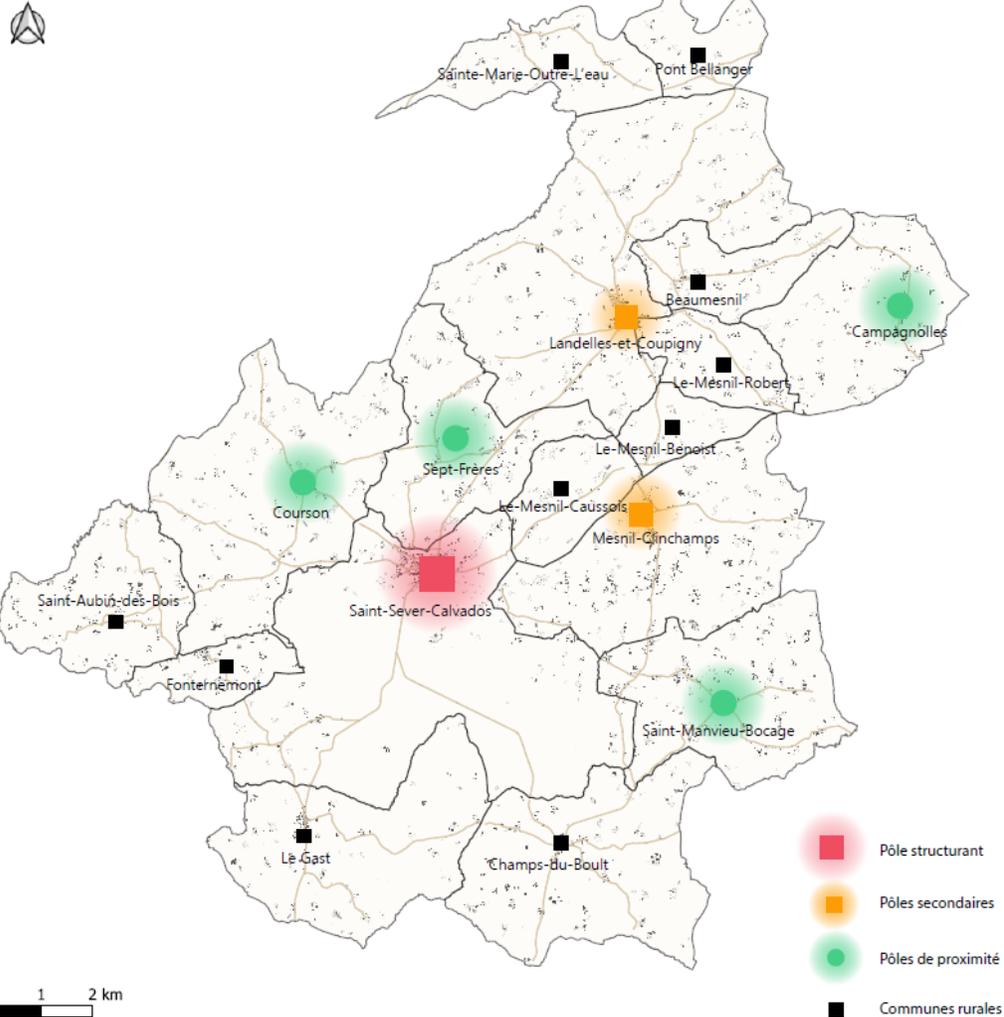
Une sélection des hameaux « structurants » du territoire ;

Objectifs : Privilégier la densification



LE PADD – Projet d’Aménagement et de Développement Durables

AXE 2 : Affirmer une armature territoriale pour un cadre de vie de proximité



A) Structurer le développement par un maillage cohérent et réparti de façon équilibré sur l’ensemble du territoire

- **Affirmer le rôle structurant de la commune de Saint-Sever**, moteur de développement à l’échelle du pôle de proximité de Saint-Sever ;
- **Appuyer le développement des pôles de développement secondaires, moteur de développement de l’espace rural** (*commune historique du Mesnil-Clinchamps et Landelles et Coupigny*) ;
- **Conforter / Maîtriser les pôles de proximité**, ayant un rôle de structuration et d’équilibre du territoire (*communes historiques de Saint-Manvieu-Bocage, Courson, Sept-Frères et la commune de Campagnolles*) ;
- **Conserver le dynamisme et l’identité du réseau de villages** (*communes historiques de Champ-du-Boult, Fonternémont, Le Gast, Le Mesnil-Caussois, Le Mesnil-Benoist, et les communes de Saint-Aubin-des-Bois Le Mesnil-Robert, Sainte-Marie-Outre-l’Eau, Pont-Bellanger et Beaumesnil*).

LE PADD – Projet d’Aménagement et de Développement Durables

AXE 2 : Affirmer une armature territoriale pour un cadre de vie de proximité



B) Favoriser une plus grande diversification de l’habitat pour permettre des parcours résidentiels au sein du territoire :

- Réfléchir à la diversification du parc de logements afin de permettre l’accueil de nouveaux habitants sur le territoire et favoriser les parcours résidentiels ;
- Favoriser la réhabilitation des logements existants et la rénovation énergétique du parc de logements afin de lutter contre la vacance et la précarité énergétique ;
- Viser **un taux de croissance de 0,2%/an** de la population afin d’impulser une certaine dynamique territoriale et maintenir les équipements, commerces et services en place.

**Croissance
démographique :**
+ 0,2%/an

+ 250 habitants
supplémentaires d’ici
2030

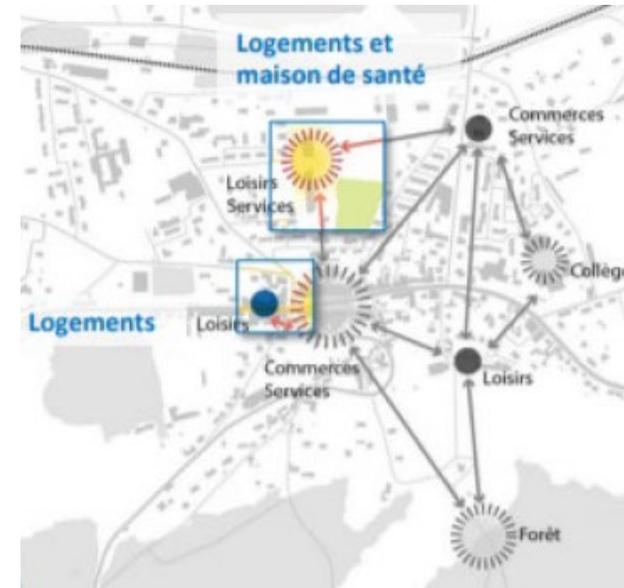
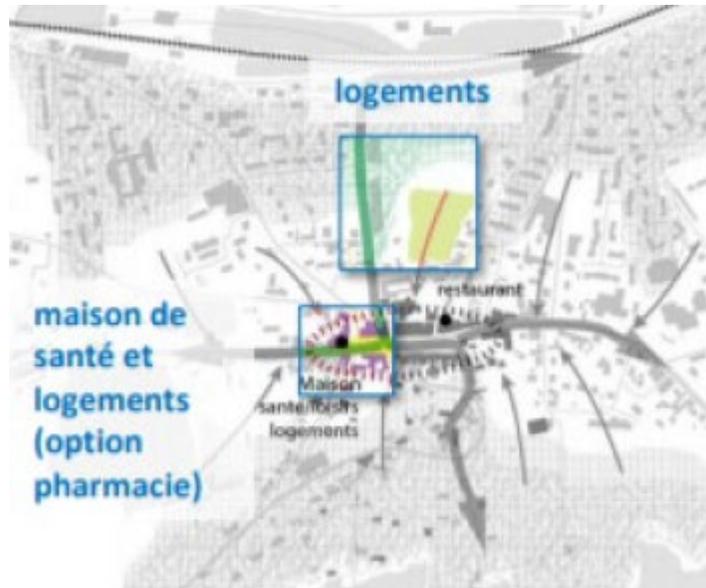
+ 275 logements
supplémentaires d’ici
2030



LE PADD – Projet d'Aménagement et de Développement Durables

AXE 2 : Affirmer une armature territoriale pour un cadre de vie de proximité

B) Favoriser une plus grande diversification de l'habitat pour permettre des parcours résidentiels au sein du territoire :

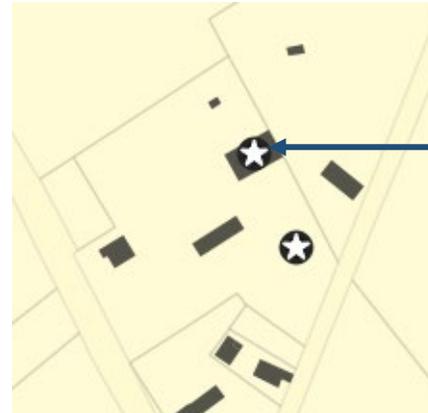


Documents de travail

Exemple : Des réflexions en cours sur le réaménagement du centre-bourg de Saint-Sever-Calvados afin de renforcer les équipements et de diversifier le parc de logements (logements séniors, logements intermédiaires, ...).

LE PADD – Projet d'Aménagement et de Développement Durables

AXE 2 : Affirmer une armature territoriale pour un cadre de vie de proximité



Des possibilités offertes par le PLUi via les changements de destination

Bâtiments identifiés comme pouvant changer de destination



LE PADD – Projet d’Aménagement et de Développement Durables

AXE 2 : Affirmer une armature territoriale pour un cadre de vie de proximité



C) Maintenir et renforcer les services et équipements en lien avec les nouvelles populations tout en prenant en compte le vieillissement de la population :

- Maintenir et renforcer les services liés à l’accueil de la petite enfance, l’offre d’équipements médicaux et de santé ainsi que les équipements sportifs ;
- Maintenir l’offre de commerces de proximité existante, essentielle à l’équilibre et à la structuration du territoire et bénéficiant à la population ;
- Appuyer le développement du numérique (par tout type de technologies) sur le territoire.



Exemples de travaux en cours :

- Des communes ayant fait le choix de développer du logements et services de santé à destination des séniors ;
- Un règlement permettant de protéger les linéaires commerciaux



LE PADD – Projet d’Aménagement et de Développement Durables

AXE 2 : Affirmer une armature territoriale pour un cadre de vie de proximité



D) S’appuyer sur une organisation réaliste et durable des mobilités :

- Accompagner le développement des moyens de transports alternatifs à l’automobile : aires de covoiturage, « co-voiturage solidaire », bornes de recharge électrique, mobilité actives (vélo, marche à pied...), sécurisation des principaux cœurs de vie et lieux d’habitation, etc...
- Structurer un réseau de cheminements doux maillant le territoire.



Exemples de travaux en cours :

- La création d’emplacements réservés afin de créer des liaisons douces ;
- Des opérations d’aménagements incluant des perméabilités piétonnes, ...



LE PADD – Projet d’Aménagement et de Développement Durables

AXE 3 : Maintenir et renforcer l’activité économique en s’appuyant sur les atouts locaux



A) Assurer un développement de l’emploi local via les richesses du territoire :

- Préserver et conforter l’artisanat et les activités de proximité ;
- Permettre le développement des zones artisanales et économiques ;
- Maintenir et dynamiser le commerce local.



B) Préserver le foncier agricole et ses activités :

- Optimiser la gestion du foncier afin de préserver les espaces agricoles et une activité agricole viable ;
- Maintenir l’élevage et permettre le bon fonctionnement des exploitations.



C) Encourager et développer la diversification des activités agricoles :

- Développer une agriculture de proximité par le soutien des filières biologiques et filières courtes qui facilitent l’accès de la population à une alimentation de qualité ;
- Soutenir les initiatives de développement d’un tourisme vert et du développement d’une offre en structures d’accueil touristique, notamment liées à l’agriculture et à la gastronomie.



LE PADD – Projet d’Aménagement et de Développement Durables

AXE 3 : Maintenir et renforcer l’activité économique en s’appuyant sur les atouts locaux



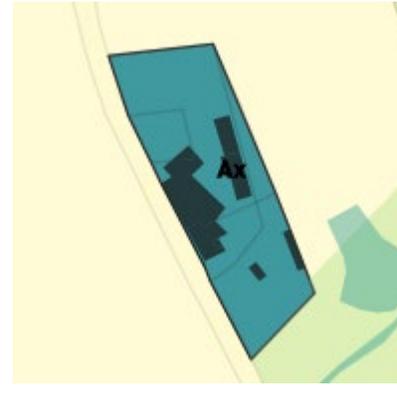
Le confortement et le développement des zones d’activités économique et artisanales du territoire



Exemples des zones d’activités de Landelles et Coupigny et de la zone des Carreaux à Noues-de-Sienne

Documents de travail

Des travaux d’identification des activités artisanales isolées en zone agricole ou naturelle afin d’encadrer leurs possibilités de développement



Documents de travail



LE PADD – Projet d'Aménagement et de Développement Durables

AXE 3 : Maintenir et renforcer l'activité économique en s'appuyant sur les atouts locaux



D) Favoriser l'émergence et la structuration des filières de valorisation des ressources locales (bois, agro-alimentaire, énergie, ...) et des activités connexes :

- Poursuivre le développement de la filière agricole en créant les conditions du maintien voire du renforcement des filières agricoles et agro-alimentaires locales et les activités complémentaires ;
- Conforter et structurer les logiques de filières.



E) Créer une identité de territoire pour favoriser le tourisme et s'appuyer sur le numérique pour gagner en visibilité :

- Créer et affirmer une identité propre au territoire, qui s'appuie majoritairement sur la mise en valeur de l'offre touristique existante ;
- Développer un marketing territorial s'appuyant sur des technologies modernes ;
- Travailler à la mise en relation et la collaboration avec les territoires voisins en s'appuyant notamment sur le développement de l'office du tourisme.



LE PADD – Projet d’Aménagement et de Développement Durables

AXE 3 : Maintenir et renforcer l’activité économique en s’appuyant sur les atouts locaux



F) Développer l’offre touristique en lien avec les spécificités territoriales :

- Développer et affirmer les produits « phares » autour des grands sites de fréquentation du Bocage et en lien avec les pratiques de sports/nature ;
- Diversifier les « produits touristiques » qui participent à l’identité du Bocage en poursuivant le développement d’un tourisme vert familial, ...



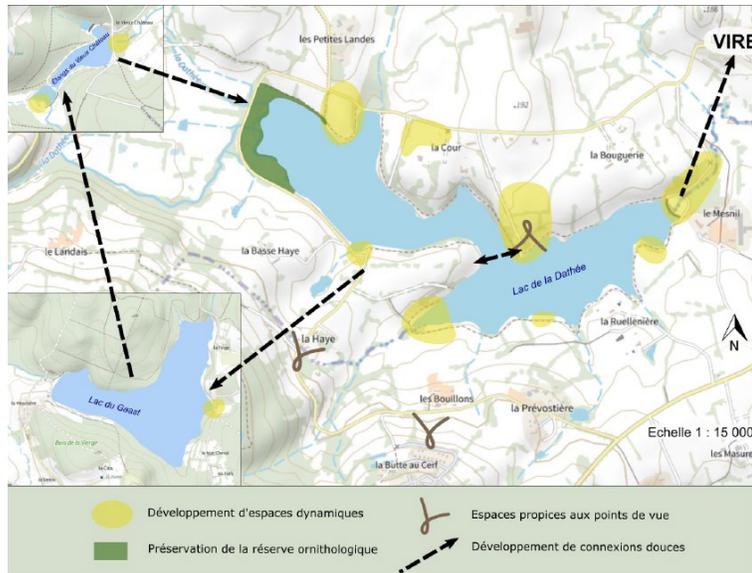
LE PADD – Projet d’Aménagement et de Développement Durables

AXE 3 : Maintenir et renforcer l’activité économique en s’appuyant sur les atouts locaux



Des travaux et réflexions en cours sur le renforcement de l’offre touristique du territoire

Réflexions sur le Lac de la Dathée



Documents de travail

Un zonage et un règlement adapté pour les activités touristiques du territoire (exemple du camping de l’Etape en Forêt, camping de Saint-Manvieu-Bocage)



Documents de travail



03

ECHANGES ET RÉPONSES AUX QUESTIONS



04

CONCLUSION



**MERCI
DE VOTRE PARTICIPATION.**

